

fécales dans la production des accidents typhoïdiques. Il commence par rappeler que M. le Dr Hallopeau, dans son récent *Traité de pathologie générale*, admet que les émanations fécales, alors même qu'elles ne sont pas contaminées par les déjections de malades atteints de fièvre typhoïde, peuvent spontanément engendrer des fièvres continues d'une certaine gravité.

Notre savant et distingué collègue partage cette opinion en s'appuyant sur les faits suivants : « Dans une des rues les plus salubres de Paris, où l'on n'a guère occasion de rencontrer des maladies zymotiques, se trouve une maison dont l'aspect, l'élégance et la propreté n'inspirent aucune défiance ; dans ce petit immeuble qui ne renferme que 8 à 10 ménages, se sont déclarés depuis deux mois, malgré le petit nombre de ses habitants, cinq cas de fièvre typhoïde, sans que l'on ait pu invoquer le moindre contact, ou rapport, même indirect, entre les malades. Les eaux potables dont on fait usage proviennent des sources d'Arcueil, par des conduites à l'abri de toute infiltration, conduites qui desservent toutes les maisons du quartier, resté d'ailleurs parfaitement indemne.

Mais, en pénétrant dans la cour étranglée et profonde, destinée à distribuer aux locataires l'air respirable « ce pain des poumons » on ne tarde pas à ressentir que cette atmosphère est nécessairement saturée de méphitiques senteurs.

» Au rez-de-chaussée de ce véritable puits, se trouvent les latrines communes dépourvues de toute fermeture, et ne recevant jamais la moindre goutte d'eau, par ordre rigoureux de la propriétaire, désireuse d'économiser les frais de distribution d'eaux.

» De ce cloaque anhydre dont la fermentation intensive n'est contrariée ni par

des désinfectants, ni par des lavages journaliers, s'échappent à flots pressés, et sans trêve, les effluves stercorales dont les effets ont été et demeurent toujours lamentables.

« Que de ce fait la santé des locataires soit atteinte, ou menacée, la propriétaire n'en a cure ; sa sordide avarice, dont l'ignorance des locataires se fait l'inconscience complice, n'entend point que sa fosse s'emplisse trop vite ; et peut-être en viendra-t-elle à croire qu'il lui suffit de maintenir le robinet de sa pompe obstinément fermé pour se démontrer à elle-même l'inutilité des vidangeurs. »

Dans un cas de ce genre, il semble qu'il ne faudrait pas hésiter à signaler la situation à la Commission d'hygiène d'arrondissement, qui en référerait de droit au préfet de Police et à la Commission des logements insalubres.

in *Journal d'Hygiène*.

LA NOMINATION D'UN CHIMISTE EN CHEF.

Le gouvernement fédéral doit, à bref délai, faire la nomination d'un chimiste pour remplacer M. Evans, décédé dans le cours du mois de Mars dernier.

A ce propos, nous venons ici au nom de l'amitié pour la science hygiénique dire quelques mots sur l'importance d'une bonne nomination. Nous ne sommes pas habitués à chanter les louanges de qui que ce soit, nos droits aussi modestes que légitimes sont de servir la cause sanitaire de notre pays.

Le titre de chimiste est ce qu'il y a de plus facile à obtenir de nos jours : aucun diplôme ne le confère d'après le mérite scientifique ; il n'est que la conséquence d'un examen en vue d'un diplôme ; le premier venu peut le prendre après quelque étude de la chimie. Aussi nous ne crai-